

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon ☎ 02 40 20 36 66

FFB 44 Réjane Pinel

☎ 02 40 20 23 00

FFB 49 Marie Bauchart

☎ 02 41 24 26 95

FFB 53 Véronique Picrouillère

☎ 02 43 59 21 21

FFB 85 Lucie Graton

☎ 02 51 07 06 50

Durée

2,00 jour(s), 14 :00 heures

Coût de la formation

430€ HT Forfait/Personne

Public

Tout salarié en activité dans l'entreprise désigné par son employeur (article L4644-1 : l'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention...)

Prérequis

Avoir une bonne connaissance de l'organisation de son entreprise et des travaux qu'elle réalise

Effectif

De 8 à 12 participants

Formateur

Un formateur de l'OPPBTB

Moyens pédagogiques et supports

La formation est construite sur une succession de modules (escalier pédagogique).

Chaque module est abordé suivant un cycle ternaire :

- découverte de la problématique (exercices, brainstorming ...)
- déroulement de la théorie
- applications (exercices, mises en situation...)
- suivant le cas, distribution d'outils et de supports correspondants

L'objectif est de développer une compétence métier de « préventeur ressource » en entreprise. Le chargé de prévention a pour vocation d'aider le chef d'entreprise à gérer la prévention en répondant aux problématiques de santé, sécurité et prévention de l'entreprise.

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Citer l'importance des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'identifier leurs origines dans les travaux du BTP
- Se positionner dans l'organisation de leur entreprise, de transmettre les messages prévention en interne et d'utiliser les leviers des enjeux de la prévention pour initier les actions auprès de leurs interlocuteurs
- Rechercher dans les textes ou auprès des institutionnels, les obligations réglementaires à respecter lors de la réalisation des travaux
- Connaître les différents acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise afin d'utiliser leurs ressources
- Gérer des actions simples de prévention (préparation d'un chantier, suivi des actions préventions)

Programme

1^{er} jour :

- Définition des dommages : accident du travail et maladies professionnelles.
- L'origine des dommages : risques à effets immédiats ou à effets différés.
- Rôle du chargé de prévention et son positionnement au sein de son entreprise.
- La transmission des messages au sein de l'entreprise.
- Les enjeux de la prévention, des leviers d'action pour initier la prévention.
- Le rôle des principaux acteurs institutionnels de la prévention dans la relation avec l'entreprise et le chargé de prévention.
- Les grands principes réglementaires :
 - obligations du Chef d'entreprise (PGP, DU, pénibilité).
 - obligations des autres acteurs de l'acte de construire.
 - les règles spécifiques liées au BTP

2^{ème} jour :

- Test de connaissance sur les acquis du jour 1.
- Une méthode pour préparer le chantier en y intégrant la prévention et le transfert des mesures aux salariés suivant la méthode HALTES : Hygiène, Approvisionnement, Livraison, Technique (5 M : milieu, matériels, matériaux, méthodes, main-d'œuvre), Energies, Secours.
- Application à des situations de chantier et à des risques spécifiques :
 - manutentions manuelles et bruit (santé).
 - chute de hauteur (technique).
- La gestion organisationnelle de la prévention:
 - les vérifications et le suivi du matériel.
 - la gestion des formations prévention.
 - la gestion des EPI (équipements de protection individuels).
 - le suivi santé.
- Evaluation des acquis.

A noter : Option de perfectionnement : troisième jour.

